

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée « Admin 2.0 : où en est le projet ? Quelles évolutions sont prévues ? »**

- Le président passe la parole à Mme Véronique Villaine pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Elle remercie Mme Véronique Villaine pour son interpellation qui lui permet de donner aux Conseillers quelques informations concernant ce projet Admin 2.0.

***Quel impact a eu l'utilisation du guichet virtuel sur l'occupation du personnel du SPOP ?***

Au 1<sup>er</sup> octobre 2025, 2'925 habitants ont ouvert un compte sur le guichet virtuel et 3'495 prestations ont été demandées. Le déploiement du guichet est prévu en 2 étapes. La première a été mise en place en novembre 2023 avec 1'063 prestations pour le contrôle des habitants, 762 prestations pour les finances, 266 prestations pour la culture et le social, 1'388 prestations pour le développement durable, 3 prestations pour le service à la population, et 13 prestations pour les services techniques. Au niveau de l'occupation du personnel du SPOP, pour le moment, comme ce n'est pas encore totalement déployé, il n'y a pas réellement d'information à donner, il faut attendre le développement de la deuxième partie pour voir si l'occupation est réellement différente. Mais ce qu'elle peut dire aujourd'hui, c'est que le secrétariat du SPOP sera vraiment bénéficiaire de cette mesure au moment du déploiement du module de réservation des salles, et là elle pense qu'il devrait y avoir une différence significative. Actuellement, c'est le Contrôle des habitants, qui est rattaché au SPOP, qui en profite le plus. À l'époque du préavis, les attentes envers le guichet virtuel ne concernait pas qu'un gain de productivité, qui est réel malgré tout. Elle rappelle aussi l'accessibilité des prestations de l'Administration en tout temps, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, l'accès à l'historique des prestations et de toutes les factures émises par la Commune. Cela permet également d'éviter des doubles saisies d'informations, qui provoquent des sources d'erreur, d'avoir un délai de traitement rapide des prestations sans se déplacer à l'Administration, et d'effectuer les paiements en ligne. Le deuxième lot, qui est actuellement en phase de tests et dont le déploiement est prévu pour l'année prochaine, comprendra les comptes de tiers, à savoir les non-habitants, par exemple les entreprises, les associations ou les curateurs. Et cela concernera aussi les réservations de salles et les formulaires de demandes par les entreprises.

***Si le guichet virtuel semble avoir trouvé son public avec un ratio d'environ de 20 % (nombre de comptes créés rapporté aux 9'174 électeurs communaux), qu'en est-il des autres phases du projet ? Quels modules ou parties du projet sont implémentés et opérationnels par rapport à la liste initiale ?***

Le préavis municipal n° 67 pour la mise en œuvre du projet, qui avait été accepté par le Conseil communal le 14 mai 2020, comportait effectivement 7 parties.

- a) Le remplacement des logiciels métiers de l'Administration communale, les finances, le Contrôle des habitants, etc. Et là cela concerne en particulier le système comptable, le système des amendes d'ordre, le premier lot du guichet virtuel dont elle vient de parler, et la gestion du Contrôle des habitants. Ces 4 secteurs sont aujourd'hui à 100 % déployés.

- b) Le déploiement d'une solution de gestion électronique des documents GED. Cela concerne la dématérialisation des factures des fournisseurs, et cela est opérationnel depuis 2021-2022. En ce qui concerne la gestion des courriers et la gestion documentaire, c'est actuellement en phase de tests pilotes, et c'est donc en cours.
- c) L'équipement des entrées des bâtiments communaux avec un accès électronique. Un appel d'offre a été lancé et les équipements électriques complémentaires ont été réalisés. Le déploiement est donc imminent.
- d) L'adhésion au géoportail régional et l'intégration dans Cartolacôte a été déployé. L'installation d'affichages dynamiques à l'entrée de certains bâtiments reste à planifier. L'équipement des salles de réunion avec des écrans pour remplacer les beamers a été déployé, et l'acquisition de matériel et logiciels non-comprise dans les parties a) et f) se réfèrent à un tableau apparaissant dans le préavis. Comme expliqué, tout a été déployé pour les parties a), b), d) et f). Par contre, les parties touchant à la GED ou aux bâtiments communaux n'ont pas encore été travaillées.

***Est-ce que de nouvelles fonctionnalités – non listées – sont prévues ou ont été intégrées durant le projet ?***

La réponse est oui. Certaines intégrations marginales ont été développées et ont pu être absorbées dans le budget global. Il s'agit par exemple de l'automatisation de l'envoi des factures aux entreprises ou le portail finance qui offre une optimisation du reporting financier pour le budget et les comptes de la Commune.

***Que reste-t-il à faire pendant l'année 2026 ?***

Il reste à réaliser la deuxième phase du déploiement du guichet virtuel, avec notamment l'ouverture aux tiers, la gestion des réservations de salles, l'accès aux bâtiments, l'affichage dynamique et la gestion des courriers de l'Administration, la GED.

***Comment expliquer qu'un préavis censé se terminer en 2021 ait une date de fin – toujours prévisionnelle – en 2026 ? Est-ce que cette date est réaliste ou faut-il s'attendre à d'autres dépassements ?***

Elle aimerait tout d'abord rappeler que le préavis prévoyait un étalement des travaux jusqu'en 2023. Elle est d'accord sur le fait que l'on est déjà en 2025, mais quand-même, ce n'était pas que pour 2021. L'essentiel des lots a effectivement été fait en 2021, ils ont été déployés dans les temps et, comme expliqué en préambule, cela concerne en particulier le système comptable, le système des amendes d'ordre, le premier lot du guichet virtuel et la gestion du Contrôle des habitants. La majeure partie des lots a donc été faite, sauf la GED et l'accès aux bâtiments. Alors elle souhaite quand-même donner un petit mot d'explication. S'agissant de la GED, il s'agit en fait d'un grand chantier, plus large que le déploiement de l'outil lui-même. Il y a beaucoup de préparation à faire, il faut remanier le plan de classement, savoir ce que l'on veut faire avec les documents reçus, et il y a donc toute une arborescence à créer en amont. Il y a également l'identification des données personnelles, la gestion des droits d'accès, qui est un travail conséquent, pour savoir qui a le droit de voir quelle information, quel courrier, quel dossier, et la gestion du cycle de vie des documents. Concernant l'accès aux bâtiments, 2 éléments sont à considérer. À la suite de l'appel d'offre effectué, une nouvelle version, qui n'est pas encore opérationnelle, a été proposée à la Municipalité, et il a été conseillé à cette dernière d'avoir une version plus récente. Dès que celle-ci sera commercialisée, l'idée est de l'acquérir. Le second élément concerne la pose de lignes électriques et de Wi-Fi sur certaines portes, équipement qui a dû être réalisé avant d'envisager l'équipement de certains accès. L'objectif de déploiement de cet équipement est toujours prévu pour 2026.

Il faut considérer également qu'il a été nécessaire, durant ces dernières années, de faire des choix stratégiques et de définir aussi certaines priorités afin d'éviter des collisions entre les grands projets de l'Administration et une surcharge des Services. Pour la GED en particulier, et comme prévu dans le préavis, il est nécessaire à la Municipalité de s'adjoindre les services d'une entreprise de conseils externe. Et pour rappel, l'Administration et la Municipalité ont dû faire face à une vacance importante au niveau du Secrétaire municipal, qui est le chef de ce projet.

Il est vrai que, au vu de l'ampleur de ces 2 chantiers, le risque de dépassement temporel du déploiement de la GED et de l'équipement des bâtiments existe, et cela reste un peu une inconnue par rapport à ce que la Municipalité va réellement réussir à faire d'ici la fin de l'année 2026, mais cette dernière a toujours pour objectif de terminer ces 2 déploiements, qui vont donc prendre place à partir de maintenant, surtout que, comme les Conseillers l'ont constaté, la Commune a maintenant trouvé son Secrétaire municipal. Elle aimerait également préciser que même s'il y a des retards, le crédit global est totalement respecté.

#### ***Concernant l'utilisation d'une application***

***Le développement d'une application propre ou l'intégration d'une application existante dans les moyens de communication est-elle prévue ?***

***Est-ce que l'application CommuneApp est connue de la Municipalité et son utilisation pour la Ville envisageable ?***

Cette application, qui est absolument intéressante, est connue de l'Office informatique et son intégration est tout à fait possible dans une commune comme Gland. Il faudrait bien entendu faire une étude à ce sujet, voire aussi s'il existe d'autres solutions alternatives, et puis évidemment trouver les ressources nécessaires pour faire vivre cette application. Il convient aussi de noter que dans le cadre de Smart City Ville des idées, l'idée d'avoir une application pour la ville de Gland avait déjà germé dans l'esprit de quelques citoyens, mais également dans l'esprit de la Municipalité. Cela sera donc aussi à prendre en considération dans les alternatives quand il s'agira de proposer une CommuneApp.

Cela n'est pas prévu dans l'immédiat car là aussi la Municipalité a dû faire des choix et fixer des priorités. Pour l'instant, cela va être la mise en place de la GED et les clés pour l'accès aux bâtiments, mais comme rien n'a été budgété pour le moment à ce sujet, ce n'est pas à l'ordre du jour immédiat. Cela reste toutefois une idée que la Municipalité garde dans ses tiroirs espère qu'elle sera au goût du jour le plus rapidement possible.

Elle espère avoir ainsi répondu aux questions posées par Mme Véronique Villaine et reste bien entendu à disposition.

- Le président demande à Mme Véronique Villaine si elle est satisfaite de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- Mme Véronique Villaine : remercie infiniment Mme la Syndique Christine Girod pour toutes ces explications complémentaires. Elle a le souvenir d'avoir été dans la Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 67 et d'avoir dit que le planning était intenable, tout comme M. Samuel Freuler, président, qui était aussi membre de cette Commission et qui avait dit la même chose. Ils n'avaient donc pas tout à fait tort. Cela dit, l'application CommuneApp est une application existante. Elle n'a pas les chiffres, c'est pour cela qu'elle a fait cette interpellation, mais il suffit d'y adhérer et l'utilisation pour l'alimenter est très simple. Cette application ne va bien sûr pas remplacer un site Internet au vu du nombre d'informations qu'il faudra y mettre, mais elle verrait plutôt cette application comme moyen d'informer la population en cas de panne d'électricité ou de panne sur les candélabres par exemple, avant que les réseaux sociaux s'enflamment en disant que la Commune ne marche pas. Elle ne sait pas, c'est peut-être quelque chose à voir, qui pourrait déjà être assez facile, et il serait bien de voir au moins le budget que cela représenterait, car elle n'en a strictement aucune idée. Mais elle remercie Mme la Syndic Christine Girod pour toutes ces informations.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.